

A l'heure actuelle, le Bureau régional de l'Ouest fonctionne sous l'autorité financière déléguée au Bureau de l'Ingénieur surintendant de la région de l'Ouest, constitué comme suit:

L'ingénieur surintendant, son adjoint et le comptable:

- a) Autorisation du paiement des comptes, des feuilles de paie des employés aux taux de salaires courants, des travaux exécutés à forfait, des dépenses de voyage, des avances pour frais de déplacement, et de la signature des engagements financiers.
- b) Autorisation de certifier les comptes, les listes de paie des employés aux salaires courants et les paiements de travaux exécutés à forfait.

L'ingénieur surintendant et son adjoint: Autorisation d'accorder des adjudications pour les constructions et les services jusqu'au montant de \$300 dans chaque cas et de faire des achats jusqu'à concurrence de \$300 dans chaque cas.

Le comptable: Autorisation de faire des achats à forfait jusqu'à concurrence de \$300 dans chaque cas.

Voir page 87 pour la liste des autorisations concernant le Bureau régional de l'Ouest.

*Question n° 15:* Pendant combien de temps le professeur Oberlander a-t-il été employé à la préparation du rapport Oberlander? Combien lui a-t-on payé comme (a) traitement, (b) dépenses?

*Réponse n° 15:* Le professeur Oberlander a été employé à forfait au lotissement urbain de la ville de Banff, d'après l'échelle d'honoraires généralement payés aux professionnels consultants et à leurs assistants. Le contrat relatif au plan d'aménagement de Banff comportait un montant de \$14,920. Le chiffre exact des déboursés a été de \$14,919, dont \$13,035 pour les honoraires et \$1,884 pour les dépenses. Ce travail fut commencé vers la fin de 1960 et dura environ un an.

En 1962, un nouveau contrat fut accordé au professeur Oberlander pour l'exécution d'une étude supplémentaire. Dans ce cas, les déboursés s'élevèrent à \$549.30, dont \$378 pour les honoraires et \$171.30 pour les frais accessoires. En tout, on a payé \$15,513.30 au professeur Oberlander pour le travail qu'il a fait à Banff.

*Question n° 16:* Quand le rapport Street sur les besoins et les moyens récréatifs sera-t-il publié?

*Réponse n° 16:* En mars dernier, l'honorable Arthur Laing a publié un rapport intitulé: «Sports d'hiver dans les parcs nationaux. Programme d'aménagement et de développement». Ce rapport contenait une grande partie des conclusions de l'étude exécutée à forfait par la firme *Canadian Resort Services Ltd.*, sous la direction de Richard H. Street. Le communiqué du ministre esquissait un programme de développement des sports d'hiver dans les parcs nationaux et indiquait les endroits que l'on se propose d'aménager dans le parc national de Banff; il était accompagné de plans de la région.

L'étude originale des consultants sur laquelle une grande partie de ces renseignements est fondée n'était pas destinée à la publication parce qu'elle porte sur les opérations commerciales privées des pistes de skis à Banff et contient des renseignements sur les dépenses et les recettes et d'autres questions d'ordre confidentiel qui n'étaient pas d'intérêt public.

*Question n° 17:* A la page 322, le crédit n° 10 indique une diminution de \$200,000 pour l'aménagement des terrains de camping et de pique-nique. Comment explique-t-on cette diminution, vu le nombre croissant de touristes qui exigerait une augmentation plutôt qu'une diminution des facilités de ce genre?